

A R R Ê T É

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- VU la loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 31 ;
- VU le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion ;
- VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié relatif au programme et aux modalités des concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 décembre 2016 portant ouverture les 13, 14, 15 et 16 juin 2017 des concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1ER. - Le jury des concours ouverts les 13, 14, 15 et 16 juin 2017 pour l'admission de 100 stagiaires (concours interne : 35 – concours externe : 60 – 3^{ème} concours : 5) au cycle de formation des élèves directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux est constitué comme suit :

M.	BAVARD Bruno	Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, Directeur de l'EHPAD de Caudebec-en-Caux
Mme	BOULHAROUF Nadia	Directrice d'hôpital, représentant l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
M.	BOURDON Pierre	Professeur des Universités à la Faculté de Droit du Mans
Mme	BOUSQUET Lorène	Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, Directrice Adjointe du Centre Départemental de Soins, d'Accompagnement et d'Education du Val de Loire
M.	BRIL Florent	Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du Centre Michelet à Paris 13ème
M.	DELIE Julien	Directeur d'hôpital, directeur du groupe hospitalier Joffre-Dupuytren - Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
Mme	DEVEAU Annick	Médecin Inspecteur de Santé Publique, représentant le Directeur Général de la cohésion Sociale
M.	MARIN Philippe	Directeur d'hôpital, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique à Rennes
Mme	MAUSS Hugnette	Inspectrice Générale des Affaires Sociales

ARTICLE 2.- La présidence du jury est confiée à Mme Hugnette MAUSS.

ARTICLE 3.- Le jury des concours choisit les sujets des épreuves écrites, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit les listes des lauréats (une par concours) par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

Les places mises aux concours qui ne sont pas pourvues par la nomination de candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribuées aux candidats de l'une ou l'autre catégorie.

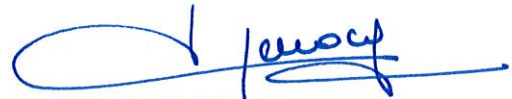
.../...

ARTICLE 4.- Le secrétariat des concours est assuré par le bureau des concours administratifs nationaux du Centre national de gestion.

ARTICLE 5.- La Directrice générale du centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 FEV 2017

Pour la Directrice générale et par délégation,
La Directrice générale adjointe



Patricia RENOU